

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
20

Conseillers absents :  
13

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 décembre 2022  
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le treize décembre de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Alexandre DURRWELL et Marie-Pierre BOUGENOT

**Excusés (13) :**

M. Alain DREYFUS  
M. Raphaël SPADARO  
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Guileine LEVY  
Mme Miné SEYHAN  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT  
Mme Bilge BAYRAM  
Mme Véronique FLESCHE  
Mme Bérengère MICODI (procuration à Mme ACKER)  
M. Sébastien BURGUY (procuration à M. DURRWELL)  
M. Lucas SCHERRER

-o-O-o-

### Point 15 de l'ordre du jour

#### Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire en 2021.

La liste des transactions conclues en 2021 est détaillée ci-dessous tandis que les mouvements patrimoniaux réalisés sur l'exercice budgétaire 2021 sont quant à eux retracés dans le compte administratif.

#### I / Acquisitions à titre gratuit ou à l'euro symbolique

1. Parcelle cadastrée section AB n° 144 de 0,41 are rue de la Sablière acquise auprès de Monsieur V.B. pour intégration au domaine public routier ;

2. Parcelle cadastrée section AB n° 151 de 0,86 are rue de la Sablière acquise auprès de Monsieur C. H. et Madame M. M. pour intégration au domaine public routier ;
3. Parcelle cadastrée section CO n° 35 de 0,73 are chemin du Steinberg acquise auprès de la ligue nationale française contre le cancer, le centre européen d'étude du diabète et la fédération française de cardiologie pour intégration au domaine public routier ;
4. Parcelle cadastrée section AL n° 115 de 0,20 are impasse de la Rotonde acquise auprès de la société ZUBER-LAEDRICH pour intégration au domaine public routier ;
5. Parcelle cadastrée section AB n° 143 de 1,1 are rue de la Sablière acquise auprès d'Habitats de Haute-Alsace pour intégration au domaine public routier.

## II / Acquisitions à titre onéreux

1. Parcelles cadastrées section BZ n° 25 et 119/26 d'une surface respective de 2,71 ares et de 10,48 ares sises 8 rue de l'Ecole, acquises auprès de l'association Terre des Hommes Alsace pour la somme de 250 000 euros, hors frais d'acte, dans la perspective de la construction du futur périscolaire du groupe scolaire du centre ;
2. Parcelle cadastrée section BZ n° 160/28 d'une surface de 9,27 ares sise rue des Prés, acquise par voie de préemption auprès de Monsieur G. L. pour la somme de 195 000 euros, hors frais d'acte, dans la perspective de la construction du futur périscolaire du groupe scolaire du centre ;
3. Parcelle cadastrée section CK n° 32 d'une surface de 2,38 ares située 12 rue de l'Eglise et comprenant une maison d'habitation acquise auprès de Mesdames S. B., M.-C. B. et F. B. pour la somme de 140 000 euros, dans la perspective d'un réaménagement futur du secteur.

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité décide :

- d'approuver le bilan des cessions et des acquisitions immobilières réalisées sur l'année 2021 tel qu'il vient d'être exposé.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 15 décembre 2022

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOLFF

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 DEC. 2022**